



Prévenir et aider

# Guide sur les successions de fonds de prévoyance



#### **Impressum**

**Rédaction:** Ligue pulmonaire suisse

**Concept:** in flagranti Werbeagentur bsw, Lyss

**Maquette:** Typopress Bern AG, Berne

**Photos:** Roland Blattner, Jegenstorf

**Conseil et organisation des photos:** Claudia Kammermann, Münchenbuchsee

**Texte:** Roswitha Menke, Kehrsatz

#### **Ligue pulmonaire suisse**

Südbahnhofstrasse 14c

Case postale

3000 Berne 14

Téléphone: 031 378 20 50

Téléfax: 031 378 20 51

E-mail: [info@liguepulmonaire.ch](mailto:info@liguepulmonaire.ch)

Internet: [www.liguepulmonaire.ch](http://www.liguepulmonaire.ch)

**Compte de dons:** CP 30-882-0

**Banque:** Banque cantonale bernoise, 3001 Berne

Compte 16854440113

IBAN CH2100790016854440113

Numéro de clearing 790



# Ligue pulmonaire suisse

## L'engagement

Depuis sa fondation, en 1903, la Ligue pulmonaire suisse a pour but de prévenir et de combattre les maladies des poumons et des voies respiratoires ainsi que la tuberculose. La Ligue pulmonaire suisse est l'organisation faîtière qui chapeaute toutes les Ligues pulmonaires cantonales.

La Ligue pulmonaire suisse s'engage pour que

- moins de personnes souffrent de maladies des voies respiratoires, en deviennent invalides ou en décèdent;
- des personnes souffrant d'un handicap respiratoire ou d'une maladie pulmonaire puissent autant que possible vivre sans souffrances et de manière autonome en dépit de leur maladie ou de leur handicap respiratoire;
- la vie mérite d'être vécue malgré une maladie ou un handicap respiratoire.

---

## En Suisse, une personne sur six souffre d'une maladie des voies respiratoires.

---

## Les activités

En Suisse, une personne sur six souffre d'une maladie des voies respiratoires. Les spécialistes prévoient que ce nombre continuera à augmenter. La Ligue pulmonaire

apporte à plus de 60 000 patients (hommes et femmes) le soutien urgent indispensable pour faire face à leur maladie, par exemple lors

- **d'asthme** en cas de dyspnée soudaine,
- **de syndrome des apnées du sommeil**, qui provoque des arrêts respiratoires répétés pendant le sommeil,
- **de BPCO** (bronchopneumopathie chronique obstructive) qui détruit lentement mais progressivement les poumons

et en cas d'autres graves maladies des poumons.

Au-delà de son engagement, la Ligue pulmonaire suisse soutient des mesures destinées à la prévention, par exemple en s'engageant pour un air sain et pur, à l'intérieur comme à l'extérieur. Par ailleurs, la Ligue pulmonaire encourage activement les personnes issues du monde de la science et de la médecine qui se consacrent à la recherche sur les maladies pulmonaires et les handicaps respiratoires ainsi que sur leur traitement.



[www.liguepulmonaire.ch](http://www.liguepulmonaire.ch)

## Sommaire

---

4 Votre prévoyance aide de manière ciblée

---

6 Instituer un bénéficiaire, c'est très simple

# Votre prévoyance aide de manière ciblée

Il va de soi que vous prenez toutes vos dispositions pour assurer votre vieillesse et la sécurité matérielle de vos proches. Mais vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, soutenir des organisations d'utilité publique par votre prévoyance et encourager par exemple des projets de la Ligue pulmonaire suisse.

## Comment vous pouvez procéder

Les assurances de rentes avec une valeur de rachat, les assurances en capital et en cas de décès ainsi que les assurances de prévoyance professionnelle des piliers 3a et 3b vous sont versées à leur échéance. Si vous décédez avant l'échéance du ou des contrats d'assurance, ce capital est versé au bénéficiaire que vous aurez désigné de votre vivant. Vous pouvez désigner vous-même les personnes et/ou les organisations que vous souhaitez voir bénéficier des prestations (voir en page 6).

## Clairement réglé

Les prestations des assurances susmentionnées seront dans tous les cas versées au(x) bénéficiaire(s) indiqué(s) dans la police d'assurance. Cela signifie en premier lieu que les prestations de l'assurance ne font pas partie de votre succession. Les bénéficiaires des réserves légales n'ont aucun droit à ces prestations d'assurance-là, à moins d'être nommément désignés comme bénéficiaires sur la police d'assurance.

---

## Lorsque vous instituez un bénéficiaire dans votre police d'assurance, votre fortune n'est pas entamée.

---

## Indépendamment de votre fortune

Si vous souhaitez favoriser une personne ou une organisation par le biais d'une assurance, vous n'avez pas besoin de toucher à votre patrimoine – le capital sera versé directement au bénéficiaire par l'assurance. Mais bien entendu, vous pouvez aussi coupler le versement d'une assurance avec une dotation de votre patrimoine (voir en page 6).

## Votre prévoyance en faveur de la Ligue pulmonaire suisse

La Ligue pulmonaire suisse utilise les ressources financières provenant des legs et d'institutions de prévoyance pour des projets, par exemple:

- pour l'organisation de séjours «bol d'air» destinés aux personnes souffrant d'un grave handicap respiratoire et qui leur permettent d'échapper à leur isolement. Ces quelques jours de détente leur redonnent des forces pour affronter leur quotidien difficile de handicapé respiratoire.
- dans la prévention et dans la vulgarisation, pour améliorer partout à long terme la qualité de l'air intérieur et extérieur et ainsi freiner la propagation des maladies (chroniques) des voies respiratoires.
- pour la recherche, afin d'augmenter les connaissances sur les maladies pulmonaires tant fréquentes que rares et d'améliorer leur traitement.
- pour la formation du personnel soignant spécialisé.



**Sport de haut niveau pour les enfants  
asthmatiques.**

# Instituer un bénéficiaire, c'est très simple

De nombreuses assurances de prévoyance-vieillesse sont conclues relativement tôt et restent ensuite inchangées durant des années. Il vaut donc la peine d'étudier et d'adapter ces polices de temps à autre, car si leurs bénéficiaires ne sont plus en vie, c'est à votre assurance que le capital reviendra à votre décès.

## Une lettre suffit

Si, pour une police d'assurance courant encore, vous souhaitez modifier le bénéficiaire, communiquez-le tout simplement à votre compagnie d'assurance. Cette dernière établira une nouvelle police avec les données modifiées ou l'adaptation souhaitée. Toutefois, dans le cas d'une assurance de prévoyance du pilier 3a, il n'est possible de procéder qu'à des modifications restreintes (voir l'exemple 4).

## Exemples

### Libre bénéficiaire pour votre assurance en cas de décès

Si le ou les bénéficiaires figurant sur votre police d'assurance n'est plus ou ne sont plus en vie ou si vous ne souhaitez plus le/les faire bénéficier des prestations d'assurance, indiquez-le simplement à votre compagnie d'assurance. Une clause de bénéficiaire peut prendre la forme que voici:

«J'institue mon frère Serge Barbey en tant que bénéficiaire des  $\frac{3}{4}$  et la Ligue pulmonaire suisse en tant que bénéficiaire d' $\frac{1}{4}$  du montant de mon assurance en cas de décès. Si mon frère Serge décède avant l'échéance du contrat d'assurance, la Ligue pulmonaire suisse deviendra alors seule et unique bénéficiaire.»

### Libre bénéficiaire pour votre assurance de rente

La rente viagère constitue une forme courante de l'assurance de rente privée. Elle s'acquiert par le versement de primes périodiques ou d'une prime unique. A l'échéance du contrat, l'assuré(e) touche une rente constante jusqu'à la fin de ses jours. Si, à son décès, il reste encore des disponibilités, le reliquat (que l'on appelle la restitution) revient aux survivants, respectivement au(x) bénéficiaire(s). Pour instituer la Ligue pulmonaire suisse en tant que bénéficiaire, vous pourriez mentionner la clause suivante dans votre testament:

«J'attribue le montant de restitution de mon assurance-rente à la Ligue pulmonaire suisse. Si cette somme est inférieure à CHF 30 000.–, il y aura lieu de la compléter par ma succession jusqu'à concurrence de cette somme.»

Veillez aussi informer votre compagnie d'assurance si vous avez mentionné une telle clause dans votre testament.

### Libre bénéficiaire pour votre assurance-vie du pilier 3b

En cas de décès du preneur d'assurance, le capital d'une assurance-vie est versé au bénéficiaire. Cette somme ne fait cependant pas partie de votre succession. Les contrats d'assurance comportent en règle générale des données standardisées au sujet des bénéficiaires. Pour changer le libellé de ces clauses, vous pouvez par exemple demander que votre compagnie d'assurance inscrive ce qui suit dans votre police d'assurance:

«J'institue bénéficiaires à parts égales de mon capital d'assurance-vie, à raison de la moitié chacune, ma compagne Corinne Grosjean de Yverdon, née le 19 décembre 1940, et la Ligue pulmonaire suisse. Si ma compagne Corinne Grosjean décède avant moi, la somme entière du capital dû en cas de décès ira à la Ligue pulmonaire suisse, à Berne.»

### Cercle restreint de bénéficiaires dans la prévoyance liée 3a

Dans la forme d'épargne du pilier 3a, fiscalement avantagée, le législateur a restreint le cercle des bénéficiaires aux proches membres de la famille. Néanmoins, vous pouvez quand même en faire bénéficier la Ligue pulmonaire suisse en la faisant figurer en tant que bénéficiaire dans la police d'assurance.



**Lorsque l'on souffre d'une maladie pulmonaire, de nombreux loisirs sont inaccessibles.**

## Sécurité

Tous les fonds qui nous sont confiés en tant que dons et legs sont attribués intégralement à nos projets à affectation déterminée. Le label de qualité ZEWO\* vous garantit une utilisation transparente et responsable de votre legs et de vos dons.

Nous vous remercions de votre engagement et serions heureux que la Ligue pulmonaire suisse figure au nombre de vos bénéficiaires. Si vous souhaitez d'autres informations à ce sujet ou concernant notre travail, n'hésitez pas à nous appeler au numéro de téléphone 031 378 20 50.

\* La Fondation ZEWO est le service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons ([www.zewo.ch](http://www.zewo.ch)).



## Ligue pulmonaire suisse

Südbahnhofstrasse 14c  
Case postale  
3000 Berne 14

Compte de dons CP 30-882-0

Banque  
Banque cantonale bernoise, 3001 Berne  
Compte 16854440113  
IBAN CH2100790016854440113  
N° de clearing 790

E-mail: [info@liguepulmonaire.ch](mailto:info@liguepulmonaire.ch)  
Internet: [www.liguepulmonaire.ch](http://www.liguepulmonaire.ch)